

bre d'Assemblée

LE SPECTATEUR

Publié par la société de Publication Conservatrice de Montréal

ORGANE DU PARTI LIBERAL-CONSERVATEUR

N. PAGE Administrateur.

Il y en a D'autres

Certainement ! Mais ils passent en second lieu, montrant l'excellence des

ALLUMETTES DE

E. B. EDDY.

La qualité supérieure des allumettes de E. B. EDDY fait appel à tous ceux qui désirent avoir le meilleur article à un prix raisonnable.

PHILION et Cie.

Manufacturiers de Portes, Chassis, Fenêtres, Jalousies et Moulures... BAY ET FLORENCE, OTTAWA et Rue Principale, près de l'église Anglaise, Hull, Qué.

Mesdames et Messieurs,

L'endroit où vous pouvez acheter à meilleur marché vos MONTRES, HORLOGES et BIJOUX est chez A. PETIT, No. 102 RUE MAIN, HULL, QUÉ.

CHAPEAUX de toute espèce

COTE & CIE.

114 rue Rideau.

JOSEPH COTE

Agent d'assurance contre le feu Compagnie de 1ère classe. Office 114 Rue Rideau, Ottawa

LA GOLDIE & McCULLOCH Co. L'd

GALT, ONT. MANUFACTURIERS D'OFFRES-FORTS, A épreuve du FEU et des VOLEURS

Aussi les « Engins Wheelock », les « Scies à l'usage des Moulins et de tous les travaux en bois. » Machines, Chaudières pour Scieries, Poulies et toutes sortes de machines pour scieries.

F. W. BINDON,

Agent général 131 Avenue Stanley, Ottawa.

FORTIN et GRAVELLE

MANUFACTURIERS DE

C-H-A-U-X HULL, QUÉ.

Cette chaux, au dire des entrepreneurs, est la meilleure qui soit fabriquée au Canada. Les ordres par la maille et par téléphone sont exécutés promptement.

J. N. Fortin J. E. Gravelle

Réouverture de la vente du vin Canadien à Hull

La ville de Hull a la bonne fortune de posséder dans son sein un ancien vigneron et fabricant de vin de France. M. Frs. Gavard est son nom et ce monneur nous est arrivé à Hull après vingt-cinq années d'expérience dans l'industrie vinicole en France. Il a fabriqué ici, durant la dernière saison, une grande quantité de vin sans alcool et sans eau. Son produit est par conséquent celui de jus pur de raisin, et offre beaucoup de ressemblance avec les crus les plus riches de France.

C'est un vin à essayer surtout pour les estomacs affaiblis. Il est, du reste, d'un goût sans égal. A vendre au No 36, rue Queen, Hull, comme suit : — 1ère qualité, \$1.00 le gal., 2e qualité, 60 c. le gallon.

FRS. GAVARD,

Les Missionnaires Agricoles à Oka

La convention extraordinaire de tous les missionnaires agricoles de la province de Québec, à Oka, a eu lieu du 9 au 11 juillet.

Sa Grandeur Mgr Ladéche, évêque des Trois-Rivières :

Diocèse de Montréal :—M. J. H. Lecours, A.P. Tassé, Daignault, Jobin, Provost, Labonté.

Diocèse de Québec :—MM. les abbés Marquis, Montminy, Garon, McCreia, Gauthier, Rousseau, Bacon, Galarneau, Méthot.

Diocèse de Rimouski :—MM. les abbés Pelletier, Poirier, Duret, Bernier, Vézina, chan., Gagnon.

Diocèse de Chicoutimi :—MM. les abbés Leclerc, V.G., Lizotte, Tremblay, Huron.

Diocèse de Saint-Hyacinthe :—M. l'abbé Côté, président.

Diocèse de Valleyfield :—M. l'abbé Reid.

Diocèse de Nicolet :—M. l'abbé Dauth.

Diocèse de Sherbrooke :—M. l'abbé Charest.

Diocèse d'Ottawa :—M. le chanoine Bélanger.

Diocèse de Trois-Rivières :—M. l'abbé Gérin, secrétaire.

Président : M. F. P. Côté, curé de Saint-Valérien ; vice-président, M. le G.V. Leclerc, curé de la Malbaie ; secrétaire, M. Gérin, curé de Saint-Justin ; comité, les mêmes, plus M. T. S. Prévost, curé de Saint-Jean de Matha. Bureau de direction : MM. les abbés Marquis, de Québec ; Dauth, de Nicolet ; Reid, de Valleyfield ; Charest, de Sherbrooke, et MM. les chanoines Pézin de Rimouski, et Bélanger d'Ottawa.

Ils établissent en même temps un petit code de règlements qui régiront dorénavant leur action et lui assureront ce caractère d'ensemble qui lui vaudra sa pleine et entière efficacité.

M. le consul de France Kieckowniki et M. Pasquier, recteur de l'Université d'Angers, et M. le chanoine Racicot, de Montréal, en visite chez les messieurs de Saint-Sulpice, au village d'Oka, assistaient à la séance, ainsi que MM. les abbés Lefebvre, P. S. S., curé d'Oka, Brasseur et Luche, P. S. S.

Invité par M. le président Côté à dire quelques mots à l'assistance, les deux distingués visiteurs français le firent avec la meilleure grâce du monde et le plus grand sens pratique.

M. le consul félicita chaudement les membres du clergé, qui témoignent du haut intérêt qu'ils portent à l'art agricole, si vital pour le pays, en s'astreignant, pour aider à son progrès, à la discipline de l'école, et ont d'excellentes paroles pour les bons Pères Trappistes.

Monseigneur le recteur d'Angers joignit à celles du consul ses félicitations et il ajouta que les universités catholiques de France, convaincues de l'importance de l'instruction agricole, commencent à faire de sérieux efforts pour en favoriser l'expansion et en relever le niveau.

Nous donnons plus bas les deux belles adresses présentée à l'ouverture du congrès.

Après la vive commotion de ces jours derniers, qui a pu nous faire croire que nous étions menacés de subir toute les affres d'une catastrophe politique et sociale, dit la Minerve, nous estimons que cela contribuera à reposer les esprits et à rassurer les cœurs de lire ce que, dans le langage bien moderne, nous oserions appeler des documents sociaux vécus.

Cela aura le bon effet de démontrer, au moins, qu'il reste encore à notre nationalité, malgré les incertitudes et les anxiétés de l'heure présente, un moyen sûr de s'affirmer paisiblement mais fortement : celui de se vouer avec une recrudescence d'ardeur à sa plus véritable mission, la conquête du sol,

par la prise de possession pacifique et l'exploitation intelligente.

Cela lui rappellera aussi que dans cette tâche véritablement patriotique, et urgente autant que vraiment nécessaire, elle peut et doit compter, comme toujours, sur son guide le plus sincère, et modestement dévoué, notre clergé national, séculier ou régulier.

Voici d'abord l'adresse du R. P. abbé-mitré de la Trappe de Notre-Dame du Lac, dom Antoine.

Monseigneur, Monsieur le Ministre, Messieurs,

C'est pour moi un devoir bien agréable de vous souhaiter la bienvenue. Le choix que vous avez fait de notre Abbaye comme lieu de vos réunions nous honore, parce qu'il est une preuve de votre bienveillance et de vos sympathies pour d'humbles moines agriculteurs.

La visite que vous nous faites aujourd'hui, Monseigneur, me rappelle un gracieux souvenir de nos Livres Saints : celui de Booz venant au milieu du jour visiter les moissonneurs qui travaillaient dans son champ, et leur apportant avec ses encouragements ses paternelles bénédictions. Comme les ouvriers de Booz, nous nous réjouissons à votre arrivée, parce que votre bénédiction et vos encouragements sont pour nous un gage de succès. Si votre dignité, Monseigneur nous impose le respect, les travaux que vous avez accomplis pendant votre long épiscopat nous commandent l'admiration, et la visite que vous nous faites aujourd'hui nous inspire la plus vive reconnaissance ; c'est aux pieds du trône de Dieu que nous en déposerons l'expression.

Et vous, Monsieur le Ministre, en nous associant à cette croisade que vous avez entreprise pour l'amélioration de l'agriculture, vous nous donnez une nouvelle preuve de cette bienveillance que vous nous avez déjà témoignée et qui nous en sommes assurés, ne nous fera jamais défaut. Soyez en remercié et croyez bien que nous n'oublions pas des ingrats. Votre non restera gravé dans nos cœurs et nous nous engageons à faire ce qui dépendra de nous pour mériter la continuation de sympathies dont nous nous trouvons si grandement honorés.

Vos visites à notre monastère, monseigneur le Ministre de l'Agriculture, nous réjouissent toujours, cependant celle que vous nous faites aujourd'hui nous est doublement chère ; elle nous permet en effet de saluer en vous un ami dévoué et de rendre un hommage public au représentant de l'agriculture à laquelle notre Règle veut que nous consacrons une partie de notre temps. Lorsque Pharaon eut établi Joseph son intendant, celui-ci s'appliqua à favoriser l'agriculture et bientôt les greniers d'Égypte furent remplis d'abondantes provisions. Je souhaite que vos efforts soient couronnés du même succès dans toute l'étendue de la province de Québec, car je sais que c'est là toute votre ambition.

Et vous, Messieurs, en donnant un concours si efficace au progrès de l'agriculture, vous travaillez au bonheur de nos populations, c'est l'œuvre patriotique par excellence et pour laquelle Dieu a des préférences bien marquées. Avec quelle complaisance les Livres Saints ne nous rapportent-ils pas la bénédiction dont Dieu comblait les patriarches, vivant au milieu de vastes plaines cultivées, élevant de nombreux troupeaux, cultivant la vigne et se reposant en paix à l'ombre de leurs figuiers ?

Vous trouverez ici, Messieurs, une hospitalité toute modeste, mais aussi toute cordiale comme celle des Patriarches. Lorsqu'Abraham reçut les trois voyageurs dans la vallée de Mambré, il leur présenta du pain, puis il envoya un de ses serviteurs prendre dans son troupeau un veau tendre et excellent qu'on se hâta de faire cuire, et il leur servit du lait et du beurre, et aussi, je suppose quelques fruits bien que le texte sacré n'en fasse pas mention. Nous nous en tiendrons, Messieurs, à

ce menu patriarcal, cependant nous y ajouterons du miel, afin de vous engager par cette douceur à nous revenir.

Après le repas, Abraham introduisit les voyageurs dans sa tente, ici vous ne serez point logés sous la tente, mais rassurez-vous, vous n'en serez pas mieux pour cela.

Encore une fois, Messieurs, merci pour le choix que vous avez fait de notre Abbaye comme lieu de votre congrès ; peut-être pourrons-nous un jour si le Bon Dieu bénit nos efforts et si vous nous continuez vos sympathies, vous offrir la même hospitalité à N.-D. de Mistassini. Lorsqu'Abraham eut vu ses richesses s'accroître, il fonda une colonie en faveur de son neveu Loth. Ce n'est point, hélas ! un surcroît de richesse qui nous a fait entreprendre la fondation du lac Saint-Jean ; nous avons cédé à d'instances prières, nous avons vu le bien à faire, et comptant sur le secours d'En Haut, nous nous sommes mis à l'œuvre.

Pardonnez-moi, Messieurs, de recommander à votre bienveillance cette œuvre naissante, et croyez bien que si je suis très heureux de vous recevoir aujourd'hui à N.-D. du Lac, je le serai bien plus encore si dans quelques années je puis vous donner rendez-vous à N.-D. de Mistassini.

Voici maintenant dans quels termes s'est exprimé M. l'abbé Côté, président des missionnaires agricoles, parlant au nom de tous ses confrères.

Monseigneur, honorables messieurs et bien chers confrères,

Je suis heureux, bien-aimés confrères, de vous souhaiter la bienvenue à l'inauguration de ce concours ou plutôt de cette réunion qui aura, je l'espère, des résultats importants pour notre mission. Car en agriculture comme en toute autre science, la bonne volonté et le zèle même ne suffisent pas, il faut de plus une connaissance sinon très étendue, du moins suffisante pour celui qui doit ou qui veut enseigner aux autres. Et il nous faut bien l'avouer humblement nous sommes à peu près tous également pauvres sous ce rapport. Nous sentions bien le besoin de nous instruire, mais pour la plupart d'entre nous, nous ne savions pas où puiser cette science, car nous n'avions pas le temps d'en faire une étude privée spéciale. Voilà que la Providence vient à notre secours. L'honorable ministre ici présent désirant nos services et connaissant nos besoins veut bien nous procurer ces moyens. Merci M. le ministre pour tout ce que vous avez fait jusqu'aujourd'hui en faveur de la classe agricole dont nous sommes ici les représentants. Merci pour ce que nous vous savons être disposé à faire encore dans l'avenir. Vous avez compris que, en agriculture comme en toute autre science, il ne faut pas séparer l'Eglise de l'Etat. L'histoire de l'Eglise nous apprend que de tout temps elle s'est intéressée au bonheur même temporel de ses enfants.

Vous avez voulu nous manifester vos bonnes intentions sous ce rapport en nous invitant à nous réunir dans cette maison. Les services que cette communauté a rendu à la classe agricole sont connus du monde entier. Ici nous voyons mis en pratique la théorie que la religion ne nuit pas aux sciences, mais qu'elle les favorise au contraire de tout son pouvoir. L'approbation que l'Eglise a donné de tout temps aux ordres religieux qui comme celui-ci s'occupent à la fois du salut des âmes et de l'agriculture en toutes ses branches nous prouve jusqu'à l'évidence ce qu'elle pense sur ce sujet et surtout ce qu'elle a fait. Vous avez voulu aussi appeler à cette réunion un apôtre de l'Eglise ; merci, pour cette haute marque de votre entière soumission à l'Eglise. Et bienvenue à vous, Monseigneur pour votre bienveillance à venir nous encourager et bénir nos efforts pour acquérir la science agricole qui nous est nécessaire pour remplir la mission que vous nous avez confiée, à la demande des honorables ministres

qui forment aujourd'hui notre gouvernement provincial.

Nous vous avouons bien franchement, Monseigneur, que nous en sommes bien flattés mais non étonnés. Car nous connaissons depuis longtemps votre amour pour l'Eglise dont vous êtes un digne apôtre, et pour la patrie dont vous êtes un illustre citoyen. Et celui qui aime l'Eglise et la patrie s'efforce de procurer aux enfants de l'une et de l'autre leur bonheur spirituel et temporel. Car on dirait que pour l'Eglise ces deux bonheurs sont presque aussi inséparables que l'âme l'est du corps. Merci encore une fois, Monseigneur, de votre grande bonté, de vous être, à votre âge, imposé les fatigues de venir nous honorer de votre présence et nous aider de vos conseils. Nous saluons aussi les bons religieux qui ont consenti à nous recevoir dans leur monastère et nous les assurons que nous sommes heureux d'être leurs hôtes pour quelques jours. Nous voulons bien profiter de leur connaissance pratique en agriculture mais nous les avertissons que nous ne croyons pas avoir les dispositions nécessaires pour demeurer à la Trappe.

Merci à vous tous qui aller coopérer au succès de cette réunion que nous mettons sous la direction spéciale de l'Eglise et la protection de l'Etat.

AGRICULTURE

CONSERVATION DES FOURRAGES VERTS

Vers la fin de la fenaison, il arrive assez souvent que les cultivateurs sont fort embarrassés pour faire sécher les fourrages provenant des dernières coupes. Les pluies sont alors assez fréquentes et, par suite, le cultivateur perd une assez grande partie de ses fourrages, ou bien ils sont tellement altérés qu'ils ne peuvent servir à l'alimentation du bétail.

De cette façon le cultivateur éprouve une perte sensible et il ne profite pas d'une récolte qui pourraient lui être d'un grand secours.

Des moyens sont à la disposition du cultivateur, pour parer à cet inconvénient. Ils consistent à mélanger les plantes fourragères avec une certaine quantité de paille sèche disposée dans le fenil par rangs alternatifs. Cette paille absorbe l'humidité des fourrages et s'imprègne d'une partie des sucs ; la paille est en quelque sorte aromatisée et les bestiaux la mangent avec avidité.

A l'égard de ces plantes fourragères qu'il serait impossible de faner, le cultivateur pourrait encore avoir recours au silo et mélanger ce foin à d'autres plantes telles que le blé d'Inde, les pailles serrées et fortement entassées en y ajoutant du sel au besoin.

Ces précautions n'exigent pas de fortes dépenses, et se réduisent en quelque sorte à la construction du silo ; mais cette dépense, une fois faite ne se renouvelle pas, et d'ailleurs, elle est couverte par les bénéfices résultants de la conservation de fourrages perdus pour l'exploitation de la ferme.

LE CULTIVATEUR ET LES QUATRE SAISONS

C'est pour le cultivateur que le printemps garde ses brises embaumées, l'été, ses fleurs et ses paysages, l'automne, ses merveilles de lumière, de ciel et de tons palissants, et l'hiver, ses froids vivifiants. Le salarié n'en jouit presque jamais. Le temps de ses repas, ses soirées au sein de sa famille, ses nuits, le dimanche et les jours de fête, voilà à peu près tout ce qui lui appartient de sa vie ; le reste, c'est à-dire, la journée éclairée par le soleil, est la propriété de son bourgeois ou de son patron.

Hôtel Jacques-Cartier

Situé dans l'endroit le plus central. Hôtel dans la ville pour les hommes d'affaires. Hôtel de première classe sous tous les rapports. Thomas E. Shallow, propriétaire, 25 Place Jacques Cartier, Montréal.

B. G. & CIE.

144 à 154 Rue Spadina,

OTTAWA

Articles pour Dames

Corsets

LES PLUS BEAUX LES MEILLEURS dans le Département des Dames.

Justaucorps

Blouses

Nos marchandises sont très jolies, et méritent qu'on les voie.

Parasols

au deuxième étage de l'ascenseur.

NOS PARASOLS SONT DE VÉRITABLES MERVEILLES DE BEAUTÉ ET DE BON MARCHÉ.

Manteaux Imperméables

UTILES, COMMODES ET A BON MARCHÉ.

Voyez notre Assortiment

CIRCULAIRES

BRYSON, - GRAHAM & CIE.

RUES SPARKS et O'CONNOR. THÉS et CAFÉS, 33 rue O'Connell MÉDECINES, 35 rue O'Connell TAPISSERIES.

1895 <> 1895

Exposition - Provinciale MONTREAL

12 AU 21 SEPTEMBRE, 1895.

AGRICOLE ET INDUSTRIELLE

PRIX GÉNÉREUX

EXPOSITION DE CHIENS

Étalage d'Horticulture

LE TOUT SERA SUPERBE

Toute demande d'espace doit être faite de suite.

S. C. STEVENSON,

Gérant et Secrétaire.



VENTE A L'ENCHÈRE

DE L'ancien Palais de Justice et Prison d'Aylmer

Dép. des Travaux Publics, Québec, 17 juin 1895.

AVIS est par le présent donné que la propriété de l'ancien Palais de justice et prison d'Aylmer, sera vendue à l'enchère, sur les lieux mêmes, à Aylmer, MERCREDI, le SEPTIÈME jour du mois d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Un diagramme du terrain est déposé chez M. le shérif du district, à Hull, où l'on peut aller le consulter.

Par ordre, ERNEST GAGNON,

Secrétaire

LE SPECTATEUR

JOURNAL BI-HEBDOMADAIRE

Publié par la Société de Publications Conservatrices de Montréal

ABONNEMENT

Hull et Ottawa: Un an... Montréal et Québec: Un an...

ANNONCES

Administrateur: NAP. PAGE

Bureau et atelier No 134 rue Principale Hull, Québec

VENDREDI 26 JUILLET 1895

L'APOTHEOSE DU 20

VI

La question déjà familière, de la représentation, fut encore discutée, lorsque Lafontaine proposa sa mesure de réforme électorale, portant à 75, au lieu de 42, le nombre de députés dans chaque province.

Avant la seconde lecture de ce projet, M. Chauveau proposa plusieurs résolutions, dans lesquelles il déclarait que l'une des clauses les plus injustes de l'acte d'union, était celle qui fixait à un nombre égal, la représentation dans chaque province.

La mesure de M. Lafontaine, loin d'être injuste et égoïste, était au contraire une mesure de protection et d'équité. Elle empêchait le Haut-Canada de se créer une position de supériorité, dans un avenir prochain; ce qui était naturellement prévu et redouté des hommes clairvoyants.

L'acte d'union exigeait le vote des deux-tiers des députés, — cinquante-six — pour changer le nombre des représentants. La mesure de M. Lafontaine fut rejetée, faute d'une voix! Celle de Papineau! Cet homme avait dit que, s'il ne fallait qu'une voix pour renverser la mesure, — s'opposant par là même à ce que ses compatriotes fussent équitablement représentés en chambre et protégés pour l'avenir, — il n'hésiterait pas un instant à la donner. Papineau fut le seul député canadien français qui vota contre cette mesure. Ses concitoyens trouveront sa conduite dans cette circonstance, indigne d'un homme qui proclamait si haut son patriotisme, qui ne s'est jamais traduit autrement que par la déloyauté envers son noble bienfaiteur et par la trahison des intérêts nationaux.

A la session de 1851, les députés s'occupèrent activement de la tenure seigneuriale. Il est vrai que tous les ans, depuis une trentaine d'années, la chambre ramenait cette question sur le tapis; mais, en 1848, et les années suivantes, le peuple avait adressé à la législature des pétitions demandant l'abolition du système seigneurial.

Lorsque cette question fut agitée, Papineau se montra fortement opposé au mouvement anti-seigneurial. Il était d'opinion que le seigneur était maître absolu de ses domaines, et que le taux de rente était laissé à sa volonté. "Quand disait-il, — les propriétés des seigneurs augmentent en valeur, ceux-ci peuvent augmenter la taxe, et personne n'a le droit de les restreindre. Je suis un grand réformiste, dit-il, en terminant pour les changements politiques nécessaires, mais je suis un grand conservateur pour la conservation du droit sacré de propriété."

Il ne faut pas oublier, que lorsque le démocrate Papineau était grand réformiste, et grand conservateur (de la propriété), il avait fait l'acquisition d'une seigneurie — car on pouvait faire l'empêchement d'une seigneurie, comme aujourd'hui on peut passer pour seigneur moyennant finance et... silence! Le cas s'est trouvé... et ces seigneurs d'occasion se donnent des airs de seigneurs parfaitement authentiques, ce qui n'empêche pas toutefois qu'ils ne soient ridicules tout de même; et d'autant plus ridicule qu'ils ne paraissent pas même se douter que le public n'ignore rien de ces petites affaires.

On conçoit facilement pourquoi il était opposé à cette grande réforme, qui est sans contredit la plus utile qui a été faite par la législature, sous l'Union.

Non seulement le cultivateur avait à se plaindre de la tenure seigneuriale, mais encore, l'industrie et le commerce en souffraient.

Il était donc temps de faire dispa-

raître un système qui paralysait le progrès dans des différentes branches.

Papineau qui devait bientôt se retirer de la vie publique, ne manqua pas cette nouvelle occasion de prouver son désintéressement. Il vota contre cette loi seigneuriale, qui améliorait la condition du cultivateur, en lui donnant le droit de travailler à l'avenir pour sa famille, sans être sujet à ces charges qui pesaient si lourdement sur lui.

Le grand homme était, en effet un grand conservateur, mais conservateur surtout et avant tout de ses écus, de son vaste domaine et des profits qu'il en tirait, sans se soucier de l'artisan ou du laboureur.

Dans un prochain et dernier article, nous résumerons toute la question, relativement à l'histoire ou à la légende de Papineau.

J. A. BROUSSEAU.

(A suivre)

M. RABIDOUX ET M. LAURIER

MM. Geoffrion, Robidoux et Desmarais sont allés tenir une assemblée à Verchères, dimanche après-midi.

Ils ont péroré devant une nombreuse assemblée. Et le Monde nous apprend que M. Robidoux a prononcé les paroles suivantes, au sujet de la question des écoles:

"Parlant des écoles, M. Robidoux dit que cette difficulté est une des conséquences du système représentatif basé sur la population. Des l'origine de la confédération l'on prévoyait que les préjugés de race et de croyance ne manqueraient pas de soulever des troubles nationaux au fur et à mesure que les éléments constitutifs du pays, prendraient de la prépondérance dans telle ou telle province.

"Les justes représentations que faisaient alors les patriotes éclairés n'ont pas été écoutées et voilà comment il se fait qu'aujourd'hui le remède à la situation manitobaine est si difficile à trouver et que nos compatriotes sont en prière, pour obtenir les libertés qu'on accorde si généreusement aux autres races dans notre province de Québec.

"Qu'est-il besoin d'entendre les plaidoiries de M. McCarthy et consorts. Le Conseil Privé n'avait-il pas parlé assez clairement? Fallait-il encore consulter les orangistes, les ennemis jurés de nos institutions et de nos lois? Le gouvernement fédéral mène une conduite honteuse. Il se constitue le pétitionnaire de Manitoba: il supplie quand son devoir est de commander, d'agir, et il souffre lâchement l'insulte délibérée que lui lance la législature de Manitoba."

M. Robidoux n'a peut-être pas remarqué qu'il se met en contradiction avec son chef. M. Laurier, il trouve, lui, que le gouvernement fédéral est trop doux pour Manitoba, trop patient qu'il devait commander et agir au lieu de faire des représentations.

M. Laurier, lui, a dit en chambre qu'il blâmait le cabinet pour avoir été trop autoritaire envers Manitoba, pour avoir commandé au lieu d'entrer en négociations conciliantes.

C'est blanc et noir.

M. Laurier est-il donc un interprète infidèle des sentiments de son parti, quand il parle sur cette question?

LE FANATIQUE WALLACE

Le Courrier du Canada approuve les libéraux d'avoir dirigé leur batterie, ces jours derniers, contre George Wallace. Il est sévère pour ce fanatique, et nous l'approuvons de tout cœur.

Nous applaudissons à l'interpellation faite par sir Richard Cartwright, au sujet de M. Clarke Wallace.

Il est grand temps que cette farce odieuse prenne fin, et que M. Clarke Wallace apprenne ce que c'est que la solidarité ministérielle.

Nous saisissons bien la distinction faite très habilement par sir Charles Tupper. M. Wallace n'est pas membre du cabinet quoiqu'il fasse partie de l'administration. Mais cette dernière qualité devrait suffire pour empêcher le contrôleur des douanes de combattre ouvertement une politique annoncée comme la politique du gouvernement dont il fait partie.

Le gouvernement Bowell a promis de soumettre au parlement une loi remédiatrice. M. Wallace se prononce contre l'introduction d'une telle loi. Alors, qu'il sorte de l'administration ou qu'on le mette à la porte. La gauche a eu parfaitement raison de soulever cette question.

En Angleterre, un sous-secrétaire d'Etat qui se permettrait une frasque de ce genre de celles que M. Wallace commet périodiquement, serait prié de se démettre dans les vingt-quatre heures.

Et M. Wallace n'aurait joué ce jeu qu'une fois avec sir John Macdonald.

Les Elections Anglaises

S'il faut en croire un article de la revue Nineteenth Century du premier juillet, de sir John Gorst, un conservateur d'une influence considérable dont les opinions semblent refléter celles de M. Chamberlain, le programme conservateur-unioniste comprendra des réformes sociales importantes.

Etablissement de conseils de conciliation et d'arbitrage réels et effectifs pour régler les disputes entre patrons et ouvriers; l'adoption à l'Etat de mesures définitives pour réduire à son minimum le nombre des sans-travail; obligation pour les patrons de compenser d'une manière adéquate les ouvriers mutilés ou tués par des accidents non occasionnés par la négligence de ces derniers; pensions pour les vieillards pauvres ou sans ressources, etc.

Ce programme n'est pas encore le programme autorisé du nouveau gouvernement, mais il finira peut-être par être adopté, grâce à l'influence de M. Chamberlain et des autres députés unionistes. Ce sera pas néanmoins sans une vive opposition des conservateurs de la vieille école qui ne sont guère préparés à sanctionner un programme pareil.

Le résultat des élections est d'ailleurs peu avantageux à M. Chamberlain, car lord Salisbury va se trouver à la tête d'une majorité assez considérable pour devenir tout à fait indépendant de ses alliés unionistes. M. Chamberlain pourrait, la semaine prochaine, rentrer dans les rangs libéraux que le ministère conservateur serait encore assez puissant pour contrôler la Chambre.

On estime à plus de 120 la majorité que vont lui donner les élections actuelles.

Le parti libéral est littéralement écrasé.

Tandis que lord Roseberry, depuis trois ans, voyait les difficultés de son gouvernement augmenter chaque jour par ses majorités décroissantes il est assez probable que lord Salisbury va éprouver un autre genre d'embarras non moins grave, celui d'une trop forte majorité.

Si M. Chamberlain réussit à faire accepter son programme social par M. Balfour, il devra se résoudre à se passer de la coopération du parti dit ouvrier qui vient d'être assez maltraité par les électeurs anglais. Keir Hardie a été battu, et John Burns a failli l'être. On s'accorde à dire que ce groupe devra se reconstituer s'il veut être de quelque utilité.

Pour se ren le compte de ce triomphe inouï du parti conservateur unioniste il faut en rechercher la cause en dehors de sa propre force. On sait que lors de la chute du cabinet Roseberry, lord Salisbury répondit à ceux qui l'interpellerent sur son programme que pour le moment sa politique était de dissoudre le parlement. C'est donc dans les fautes et la faiblesse de leurs adversaires que les conservateurs ont dû puiser leur force et le secret de leur victoire. La retraite de Gladstone causa un tort immense au gouvernement libéral dont le programme cessa dès ce moment d'inspirer le même degré de confiance; la majorité à partir de ce moment, commença à diminuer. Le manque d'accord entre lord Roseberry et sir William Harcourt aggravait bientôt cette situation, et l'électeur libéral en vint à ne plus savoir si c'était l'abolition du pouvoir législatif de la chambre des lords, le home rule ou le local option bill qui était le premier article du programme de son parti. Ajoutez à cela les dissensions ordinaires et naturelles du groupe irlandais, ainsi que les prétentions exagérées des radicaux et le coup de balai actuel cesse d'être un mystère.

Lord Salisbury va avoir tout le loi si nécessaires pour se composer un programme. Les députés de la nouvelle chambre prêteront serment dans la deuxième semaine d'août, et ne feront pas autre chose que voter les subsides. La besogne ne commencera qu'en février prochain.

La presse anglaise s'accorde à désigner M. Asquith comme le futur leader dans les Communes, du parti libéral, et le successeur de sir William Harcourt qui a été battu.

La Banque du Peuple

La Banque du Peuple a fermé ses portes.

Les porteurs des billets de cette banque n'ont pas à s'inquiéter. Qu'ils n'aillent pas les sacrifier; ils valent le pair. Toute banque est obligée de déposer au trésor fédéral un montant ou un équivalent au montant des billets qu'elle met en circulation.

Du reste, la banque a un actif de neuf millions de piastres contre un passif de sept millions.

Mais la calamité vient surtout de ce que les déposants ne peuvent toucher leur argent avant quatre vingt dix jours. C'est une affaire sérieuse, car les succursales de la Banque du Peuple se suffisaient à elles-mêmes et faisaient toutes leurs opérations, avec leurs dépôts.

Elles ont au-delà d'un million en dépôts qui vont être ainsi enlevées au commerce pendant trois mois.

Il faut espérer que l'on trouvera moyen de remédier à ce déplorable état de choses.

M. C. A. Geoffron, M. P., consulté sur la position des possesseurs de billets de la Banque du Peuple dit:

Ils sont aujourd'hui, porteurs de billets à 60 jours, six pour cent, sur le gouvernement du Canada.

"Ainsi, si dans soixante jours la Banque du Peuple n'a pas reprises ses opérations et du même fait racheté ses billets, ils seront payables en or à la Banque de Montréal, plus l'intérêt de 60 jours à 6 p. c., le gouvernement étant tenu de les retirer de la circulation, à même les fonds de rachat dont toutes les banques d'émission sont solidaires."

Nouvelle Communauté à Sherbrooke

Les Adoratrices du Précieux-Sang

Mgr Larocque, évêque de Sherbrooke, a l'intention de fonder dans sa ville épiscopale une communauté des Adoratrices du Précieux-Sang, dont la maison-mère fut établie à St-Hyacinthe, le 14 septembre 1861, par feu Monseigneur Joseph LaRoque.

Depuis sa fondation, l'Institut du Précieux-Sang n'a fait que croître et étendre la sphère de son influence bienfaisante.

La mission de Sherbrooke sera la septième branche de cet arbre généreux.

Voici la nomenclature des six premières:

Toronto, fondée en 1869; Montréal, fondée en 1874; Ottawa, fondée en 1887; Trois-Rivières, fondée en 1889; Brooklyn, N. Y., fondée en 1891 et Portland, Oregon, fondée en 1892.

Les religieuses fondatrices étaient au nombre de quatre en 1861. Aujourd'hui, les diverses maisons comptent plus de 200 professes, à part un chiffre considérable de novices et de postulantes.

Les règles de l'institution, favorablement accueillies par Pie IX, furent formellement approuvées par Léon XIII.

La Très Révérende Mère Catherine Aurélie, supérieure générale de l'Institut, est en ce moment à Sherbrooke. Elle est accompagnée par les Révérendes des Sœurs Aimée de Marie et Marie des Cinq Plaies, de la maison de St-Hyacinthe. Ces bonnes religieuses se retirent chez les Dames du Couvent de la Congrégation, durant le temps qu'elles devront passer à Sherbrooke, dans l'intérêt de la mission dont elles sont chargées.

Nous apprenons que plusieurs citoyens de la ville et du diocèse se proposent de venir en aide à Sa Grandeur Mgr LaRoque, pour rencontrer les frais inhérents à la nouvelle fondation.

LE R. P. FIEVEZ

Les catholiques de cette province apprendront avec douleur la mort du R. P. Fievez.

Elle était entourée d'une légitime popularité, cette grande figure de religieux et d'orateur sacré. Que d'auditoires l'éloquence apaisante et sous le charme de sa parole et de son inépuisable action, que d'âmes il a réchauffées et consolées, que de consciences il a redressées!

Et maintenant, tout est fini. Ce verbe dominateur est muet, ces lèvres sont closes, ce regard lumineux est éteint, cette physionomie vivante est glacée, cette puissante stature est couchée dans la tombe.

Le bon serviteur est allé recevoir la récompense de ses travaux, et la chaire canadienne est en deuil de l'un de ses maîtres.

Nous prions les RR. PP. Rédemptoristes d'agréer nos respectueuses condoléances.

MGR LANGEVIN

A l'école de réforme

Il parle de la question des écoles

Mgr Langevin, archevêque de St-Boniface a assisté vendredi dernier à une représentation dramatique et musicale donnée par les élèves de l'école de réforme de Montréal.

Mgr Langevin a répondu en ces termes à l'adresse qui lui ont présentée:

"Je remercie du fond de mon cœur les dignes religieux qui ont bien voulu m'inviter à cette fête, les quelques instants que j'ai passés au milieu de ces pauvres enfants déshérités sont bien doux à mon cœur. Les scènes qui m'ont été retracées dans ce beau drame vraiment inspiré par le souffle chrétien, m'ont profondément ému, elles nous montre la lutte entre le devoir et l'esprit du mal. Vous aussi mes chers amis vous avez déjà subi ces luttes; vous en avez été les victimes, vous avez succombé il est vrai, mais heureuse chute. Il est heureux pour vous que vous soyez venus dans cette maison où vous recevrez une instruction que vous n'auriez, pour la plupart du moins, jamais eu étant restés dans le monde, les bons exemples que vous donnent chaque jour les dignes religieux qui ont soin de vous, permettront de faire de vous, des citoyens dignes et utiles au pays.

"Votre cœur est bon, on peut vous appliquer les paroles de Lacordaire:

"Dans tout cœur humain existe un point d'appui. L'exemple que vous donnez aujourd'hui montre que ce point d'appui existe, le veut formé pour le succès des écoles catholiques séparées me touche venant de votre part, vous savez mieux que bien d'autres les consolations que procure la religion. Nombre d'entre vous sont victimes du milieu dans lequel vous avez été élevés et faute de principes religieux stables, c'est le meilleur argument à opposer à ceux qui veulent proscrire l'éducation religieuse. La cause de nos écoles peut être retardée, les moyens humains semblent être insuffisants pour amener une solution, mais ceux-ci ne suffisent pas, nous mettrons notre confiance en Dieu. Les difficultés que nous avons sont une preuve évidente de la puissance divine; c'est là sa gloire. On pourra par de vains prétextes retarder la solution, mais comme cette question est basée sur le droit et la justice, elle triomphera."

SHORTIS

Il veut connaître la foi catholique

Demers espère en la justice de Dieu

Shortis et Demers ont eu ensemble, hier après-midi, une conversation qui ne manque pas d'intérêt.

Comme on le sait, les deux accusés sont dans la division No 10, où se trouvent les cellules des meurtriers et condamnés à mort.

On leur permet de se promener dans le corridor, sous la surveillance des gardes.

Hier, Shortis est sorti de son cachot une bible à la main, et s'adressant à son compagnon de malheur, lui a dit en anglais: "Mon vieux, je voudrais bien égarder ta religion."

"Parle donc français," a répliqué Demers.

Le meurtrier de Valleyfield, s'exécutant de bonne grâce, reprit: "Je voudrais bien connaître la religion catholique. Si on ne partage pas les mêmes opinions religieuses, ça ne fait toujours pas de mal de connaître les deux côtés de la médaille. Voilà le bon temps d'étudier la question, puisque nous n'avons pas d'autre chose à faire."

Demers a répondu qu'il était fier d'être catholique et qu'il espérait que la justice de Dieu serait plus tendre à son égard que celles des hommes et que les leçons qu'il a puisées dans sa jeunesse lui donneraient confiance entière dans l'équité du ciel.

Shortis, ému par cette réponse, a dit: "Parlons d'autre chose!"

La cloche du souper et l'arrivée des gardes avec le menu vinrent alors faire entrer les deux prisonniers dans leurs cellules.

Demers et Shortis parlent peu d'ordinaire, se regardant de la prison ne paraît pas les faire souffrir.

LA TAXE D'AFFAIRE

Le correspondant à Montréal du World de Toronto télégraphie à son journal qu'il a appris qu'à la prochaine session de la législature provinciale, l'hon. M. Talbot sera en mesure d'annoncer que la condition financière de la province s'est améliorée au point d'abolir la taxe d'affaire imposée pour sauver la province de la ruine qui la menaçait à la chute du cabinet Mercier.

Le gouvernement qui nous a sauvé par sa sage économie, mérite toute notre reconnaissance.

PROGRES DE LA COLONISATION

Colons inscrits au bureau de la Société de Colonisation de Montréal pendant le mois de juin dernier:

Montréal, 74; Grondines, 2; Sorel, 1; St-Paulin, 2; Ste-Julie, 1; Acton Vale, 2; Upton, 1; Salem, Mass, 1; St-Lin, 3; France, 2; Iberville, 2; Holyoke, Mass, 2; St-Anne des Plaines, 2; Ste-Marie, Beauce, 2; total 97.

Se sont partagés comme suit: Nord de Montréal, 72; Lac St-Jean, 10; Lac Témiscaouing, 12; La Matapédia, 2; Basse Laurentides, 1; total 97.

Colons inscrits au département de l'Agriculture, pour le Lac St-Jean pendant le mois de juin dernier:

Lyster, Mégantic, 2; St-Romuald, Lévis, 3; Manchester, N. H., 3; Buckingham, Ottawa, 1; Baie St-Paul, Charlevoix, 2; Sable Michigan, 2; North Bay, Ontario, 4; Sault Montmorency, 3; Grandines, Poreux, 3; Ste-Claire, Dorchester, 1; St-Thomas, Montmagny, 1; Lowell, Mass, 2; total 29.

Grand total 126.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS

Cour Supérieure—Hull

Canada, Province de Québec, District d'Ottawa, No. 371.

DAME ELLEN FARNAN et ACHILLE HENRI XAVIER TALBOT, de la cité de Hull, procureur pour la dite E. Farnan, Demandeurs; contre les terres et tènements de MICHAEL SMITH, du lieu appelé Masson dans le canton de Buckingham, et district d'Ottawa, commerçant, Défendeur dans une cause d'Ellen Farnan, veuve de feu John Smith, Demandeur à savoir:

25 acres de terre étant la partie nord du lot No. 8-1, du cadastre du premier rang du canton de Buckingham.

20 2/3 acres de terre les parties sud des lots 8a et 8b du second rang du canton de Buckingham; bornés au nord par le résidu des dits lots 8a et 8b, au sud par le lot No. 8-1 du premier rang, à l'est par partie du lot No. 7 second rang, l'ouest par partie du lot 9 du second rang.

30 Un lot de terre comprenant cent pieds de long par cinquante pieds de profondeur; borné à l'ouest par la route partant du Bassin du Lièvre à la ville de Buckingham, au nord par le lot Lusk, au sud par une rue faisant le coin du lot—avec une maison en bois à deux étages et une écurie, étant le lot No. 12-26, du cadastre du 2e rang du township de Buckingham.

Pour être vendus, à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Grégoire de Naziance, dans la ville de Buckingham, le TRENTEIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

LOUIS M. COULTÉE,

Bur. au du Shérif, Hull, 16 juillet, 1895.

VENTION EXPOSAS

De la Cour Supérieure—Hull

Canada, Province de Québec, District d'Ottawa, No. 371.

CHARLES LECRAW, du canton de Buckingham; dans les contes et district d'Ottawa, journalier, demandeur dans la cause principale et défendeur au faux incident; contre les terres et tènements du dit CHARLES LECRAW; et Bridget E. Smith, du susdit canton, fille majeure et usière de ses droits, défendresse dans l'action principale; et demanderesse en faux incident, et Achille Hen-Xavier Talbot, de la cité de Hull, avocat procureur de la dite défendresse et demanderesse en faux incident demandeur par distraction de frais, à savoir:

Un emplacement situé dans le township de Buckingham, au lieu appelé Bassin du Lièvre, dans le comté et district d'Ottawa, étant et faisant partie du lot cadastral No. 11 B (onze B), dans la deuxième concession du susdit canton de Buckingham, et borné comme suit: au sud par le chemin de concession, à l'ouest par une rue allant du nord au sud, au nord par Louis Lanthier, et à l'est par le résidu de la propriété de Samuel Janson; mesurant cent quatre pieds de long sur la rue allant du nord au sud, et cinquante-deux pieds sur la rue allant de l'est à l'ouest, tel que le lot se trouvait alors sans aucune réserve avec deux maisons construites sur le dit lot.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de St-Grégoire de Naziance, dans la ville de Buckingham, le TRENTEIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

LOUIS M. COULTÉE,

Bureau du Shérif, Hull, 16 juillet 1895.

CORRESPONDANCE

MASSON, 24 juillet '95.

On lit dans le numéro du 19 courant une critique sur M. les conseillers du township de Buckingham. Je ne prétends pas faire voir aux lecteurs toutes les critiques mal à tort que ce monsieur n'a pas donné, justice voyons!...

Ces messieurs vont jusqu'à dire qu'il y a des conseillers qui ne sont pas dignes d'être conseillers, ça ne sera certainement pas ce fameux qui les remplacera. Masson n'a certainement confiance dans de semblables gens. Il dit aussi qu'il y a des conseillers qui ont changés d'idée d'un mois à l'autre.

SCUM QUIQUE.

BAZAR A STE-ANNE

Les bazars sont en vogue parait-il, cet été. Déjà Aylmer, Pointe-Gatineau, Sarsfield ont eu le leur, et un autre se fait actuellement à Notre-Dame de Lourdes sur le chemin de Montréal. Tous ont rapporté un succès complet et les citoyens d'Ottawa n'attendent plus qu'une occasion favorable pour montrer aussi leur générosité envers l'Eglise.

LE PELERINAGE DU 5 AOUT

Nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs le pèlerinage qui doit avoir lieu à Sainte-Anne de Beaupré le 5 août prochain, et dont ils trouveront l'annonce plus loin. Ce pèlerinage a été spécialement bien organisé sous la direction des RR. PP. Oblats. Le voyage se fait par le chemin de fer Canada Atlantique jusqu'à Montréal, et de Montréal à Ste-Anne même par le superbe bateau à vapeur Trois-Rivières.

De plus, les organisateurs ont obtenu des billets d'extension à des conditions de bon marché exceptionnelles; ainsi ces billets sont \$4.50 pour Québec et \$1 pour Montréal sont bons jusqu'au 15 au soir, c'est-à-dire DIX JOURS, avantage qui n'a encore jamais été offert aux touristes. Ces billets leur permettront de passer quelques jours à Québec et à Montréal.

COURRIER DE MASSON

—Madame Désiré Lacombe a donné une belle fille à son époux. —M. Ferdinand Lavigne est bien malade d'une inflammation de poumons. —Les commissaires d'école de Masson ont eu une assemblée dans la sacristie, dimanche, après la messe, afin de voir à l'engagement des maîtresses de l'arrondissement du village; tout se serait bien passé si un certain monsieur n'avait attendu les explications et en même temps se rappeler qu'ils étaient dans la sacristie et non pas dans une grange.

—La retraite qui est commencée lundi dernier, et prêchée par le Rév. P. Moise, et le Rév. P. Alexis, s'est terminée, dimanche, par l'office de trois heures qui consistait en la réception du tiers-Ordre, la bénédiction du Calvaire, sermon et bénédiction du Très-Saint-Sacrement ensuite.

—M. P. Allan est à construire trois nouvelles maisons. —M. O. Pagé, un des conseillers du canton de Buckingham, a été le seul qui a voté pour que la motion du mois de juin n'accordant pas de quatrième licence soit maintenue, et par conséquent mérite nos félicitations.

V. RIDIQUE.

—Dimanche a eu lieu la clôture de la retraite prêchée par les RR. PP. Capucins. La retraite a produit beaucoup de bien dans la paroisse.

—On apprend avec plaisir que notre ami, M. T. Magee est complètement rétabli de sa longue maladie de fièvres tremblantes. M. Magee est arrivé il y a quelques jours de la Floride.

—Diles Maria et Blanche Gratton, de Hull, sont en visite chez leurs parents depuis quelques jours.

—Plusieurs citoyens de Masson sont organisés un pique-nique pour dimanche prochain, au parc Landing. Nous leur souhaitons beaucoup de succès.

—Les fermiers de Masson ont presque tous engrangé leur foin. La récolte promet d'être très abondante.

SCUM QUIQUE.

L'EXPOSITION INDUSTRIELLE DE TORONTO

Les succès sans précédents déjà obtenus par la compagnie d'Exposition Industrielle de Toronto qui s'ouvrira le 2 septembre 1895 sont la meilleure garantie que celle de cette année sera une des plus attrayantes qui ait jamais eu lieu dans le pays. Plusieurs améliorations dans les bâtiments et sur les terrains ont été faites afin d'accroître d'avantage les expositions et le public, et en retour nous espérons qu'une ère de prospérité nouvelle sera la récompense de ceux qui ont fait tant d'efforts pour sa réussite. La quantité et la qualité des objets exposés cette année seront plus variés et supérieurs à ce qui s'est vu par les années passées, et des nouveautés d'un genre tout spécial capables d'exciter les tempéraments les plus froids, tel que ce drame militaire vraiment merveilleux intitulé La Sentinelle de Lockport, avec riches décors orientaux et des effets de feu de Bengale qui n'ont été surpassés nulle part seront une attraction nouvelle pour le public.

Le système des billets de voyage marché et des excursions spéciales adoptés par les chemins de fer pour tous les endroits du pays (de près ou de loin) accorde tous ceux qui veulent visiter l'Exposition. Pour un prix aussi infini, chacun devrait prendre avantage de cette bonne fortune; car en fait de progrès mécaniques et d'invention scientifiques, rien ne peut être plus complet.

Notre population doit se faire un devoir de connaître et d'apprécier notre industrie moderne.

Toutes les entrées seront fermées le 10 août.

Plusieurs personnes de Hull ont pris part, hier, au pique-nique à Papineauville.

—M. Jos. Grondin, maître de Papineauville, est dangereusement malade. Il est sous les soins de M. le Dr L. C. Provost d'Ottawa.

—M. T. P. Foran et M. Walter McDougall, sont parti hier en excursion de pêche au lac Constant.

—M. J. M. McDougall, C. R., est parti mardi soir pour Klock's Mills.

—Le stock de J. P. Durand, pharmacien, sera vendu le 6 août prochain. Bonne occasion pour une personne désireuse de tenir une pharmacie.

—M. E. D'Odette D'Orsonnets est venu passer quelques jours à Hull. Il est retourné ce matin au lac Meach.

—M. Charles Leduc est en villégiature au lac Meach avec sa famille, madame H. Gravel et M. Mack Gravel.

—M. James Martin, percepteur du Revenu, M. et Madame W. Fortier et M. et Madame N. Brisebois de Buckingham, étaient à Hull, mercredi.

—M. l'abbé Champagne, M. R. Cheyrier et M. Pelletier, de Montréal, sont parti lundi pour une excursion de pêche sur la Gatineau.

—Le Dr J. A. Beaudry, inspecteur du Bureau Provincial d'Hygiène et beau-frère de notre concitoyen le Major T. J. Morin, est arrivé ici, mercredi, pour faire l'inspection des différents établissements de la ville de Hull.

—Le 5 août prochain s'ouvrira au collège d'Ottawa, la retraite ecclésiastique pour le clergé du diocèse d'Ottawa. Un prédicateur de renom prêchera cette retraite. Mgr Duhamel en suivra les exercices. Jeudi, le 8 août, il y aura messe spéciale, puis assemblée du synode.

—On dit que M. Alexis Helmer a décidé de prendre une poursuite contre la ville pour la forcer à abandonner la construction du marché, sur la place de l'hôtel-de-ville. D'anciens prétendent que le bois qui a servi à cette construction temporaire sera immédiatement transporté au poste des pompiers pour l'érection d'une remise.

Nous félicitons M. Helmer de sa bonne intention et nous espérons qu'il la mènera à bonne fin.

Compagnie d'Exposition du Canada Central

Huitième anniversaire de l'exposition A OTTAWA SEPT. 20 AU 28

Entrées fermées le 17 Sept. Il y a de nouvelles portes et de nouveaux passages grandement améliorés sur le terrain de l'Exposition

Les bâties, les Estrades, les terrains sont considérablement agrandis. Les salles de Machineries sont nivelées et faites avec beaucoup de goût.

Attention spéciale donnée à la Basse-Cour et à toutes ses dépendances jusqu'au passage principal.

BÂTIMENTS DE LAITERIE PERMANENTE

Dans laquelle six réfrigérateurs nouveaux et appropriés ont été placés, lesquels donnent à peu près 2600 pieds cubes de réfrigération.

De nouveaux chemins sont faits pour aller aux étables afin d'éviter de croiser les rails de chemins de fer.

Il y aura de nouveaux amusements qui n'ont pas été égaux dans aucune exposition, ainsi la courses des ballons et la tombée des parachutes.

Le prix montant de la liste \$14000.00 offert en prix à part d'une liste de 35 "spéciaux" incluant 225 médailles d'or, Médailles d'argent et de Bronze, Coupe d'argent et de médailles spéciales pour chaque prix.

Les Médailles d'or données par cette Compagnie sont reconnues pour être les meilleures et les plus belles données par aucune autre Compagnie existante.

De grosses Bourses sont offertes par le Département pour les Courses au trot et au galop.

Soirées, Grand Spectacle par les Militaires, reproduisant le Siège de Sébastopol et de Malakoff et de Réclan accompagné de musique, feu d'artifice et autres jeux.

Ne manquez pas de visiter cette Exposition d'Ottawa.

Pour toute information, adressez-vous à

E. McMAHON, Sec 26 rue Sparks Wm HUTCHISON Président

PROPRIETES A VENDRE

Une maison, y compris le terrain, situé au coin des rues du Pont et Wellington, (bon poste de commerce) et une autre maison, située au coin des rues Cuthbert et Inkerman. Conditions: Argent comptant.

S'adresser à E. C. LEBLANC, 87 rue du Lac.

ON DEMANDE

ON DEMANDE une institutrice diplômée pour enseigner l'anglais et le français pour l'école modèle du village de Notre-Dame du Laus, P. Q., S'adresser à ANTOINE BERGERON, Sec. Trés. N.-D. du Lau Q.

A VENDRE.—Etant décidé de quitter Hull pour aller exploiter ma ferme, j'offre en vente mon hôtel et tous ses dépendances à des conditions faciles et avantageuses. Cet hôtel est situé au N 165, rue Brewery. Bon poste de commerce bien établi.

S'adresser à OLIVIER DAIGNEAULT

Hôtel Jacques-Cartier

Situé dans l'endroit le plus central. Hôtel dans la ville pour les hommes d'affaires. Hôtel de première classe sous tous les rapports. Thomas E. Shallow, propriétaire, 25 Place Jacques Cartier, Montréal.

La Corporation du Canton de Kensington dans le Comté d'Ottawa et Province de Québec

Règlement autorisant la Corporation du Canton de Kensington dans le comté d'Ottawa, dans la province de Québec, à accorder la somme de quinze cent piastres (\$1500.00) courant à toute personne ou compagnie qui entreprendra la construction et qui sera tenue de construire et s'est engagé à bâtir et construire un pont de fer sur la rivière Gatineau d'un certain endroit sur le lot trente-quatre dans le premier rang du canton de Kensington dans le comté d'Ottawa, à un certain endroit sur le lot trente-six dans le premier rang du canton de Maniwaki, dit comté, et à payer le dit octroi en bons et débiteures, et imposer une taxe annuelle pour en payer l'intérêt et pourvoir un certain fonds d'amortissement pour racheter tels bons et débiteures.

RÈGLEMENT No. 8

A une assemblée ou session générale et régulière du Conseil Municipal du canton de Kensington, dans le comté d'Ottawa, tenue au temps et lieu ordinaires le huitième jour de Juillet 1895, le règlement suivant a été dûment passé:

Attendu que dans l'opinion du Conseil Municipal du dit canton de Kensington les habitants de Kensington sont suffisamment intéressés dans la construction du dit pont que

est sur le point de construire sur la Rivière Gatineau, pour dans la manière et après avoir observé toutes les formalités prévues en pareil cas, à laquelle assemblée, les membres suivants étaient présents: James Millar, maire, et les conseillers William Isbester, William Harvey, David Beaudoin et Sévère St-Denis formant un quorum du dit conseil sous la présidence de James Millar, maire.

Il a été proposé par le conseiller Isbester, secondé par le conseiller Beaudoin, et il a été ordonné et arrêté par le dit conseil sujet au consentement et à l'approbation des électeurs du canton de Kensington et du Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, lesquels consentement et approbations devront être obtenus de la manière prévue au code municipal de la province de Québec et aux statuts dans tels cas faits et pourvus, et le dit conseil ordonne et arrête ce qui suit: Premièrement Sur telle application, la dite corporation du canton de Kensington, dans le comté d'Ottawa, accorde une somme de quinze cent piastres courant en aide à la construction du pont ci-dessus mentionné, pourvu que le dit pont soit commencé le ou avant le premier jour de mai 1896 et terminé le ou avant le premier jour de mai 1898.

Deuxièmement—Tel octroi sera payé en débiteures de la dite corporation pour pareil montant, savoir:—pour la somme de quinze cent piastres courant et les dites débiteures seront payables vingt-cinq (25) ans de la date de leur passation et les dites débiteures porteront intérêt au taux de cinq (5) par cent par an, le dit intérêt payable semi-annuellement, au premier jour de janvier et juillet, chaque année à la Banque Nationale dans la cité d'Ottawa, et telles débiteures seront acceptées par le Contracteur au pair, en paiement du dit octroi.

Troisièmement—Telles débiteures seront émises par le Maire du dit canton et ensuite par lui remises à Thomas White ou, au cas de son refus d'agir ou étant incapable d'agir, à telle personne que le conseil nommera, laquelle devra retenir les dites débiteures en dépôt jusqu'à completion du dit pont et sur completion devra les remettre à la personne qui aura construit le pont ou à telle personne ou personnes, corporation ou corporations ayant légalement droit de les recevoir.

Quatrièmement—Dans le but de payer l'intérêt sur les dites débiteures et l'établir un certain fonds d'amortissement de soixante (60) piastres par année sur le montant des dits bons et débiteures en sus de l'intérêt sur iceux, un taux spécial ou taxe est imposée sur toute propriété immobilière imposable de cinq-huitième (5/8) de cent dans la piastre comme suit:—

Le dit taux ou taxe sera de la valeur estimée (assessed) de telle propriété immobilière dans la piastre pour l'année financière courante de la livraison des dites débiteures tel que plus haut pourvus et ensuite chaque année jusqu'à ce que les dites débiteures avec intérêts sur iceles soient complètement payés; pourvu cependant que si la valeur des dites propriétés immobilières est augmentée en valeur, et si telle augmentation paraît dans le rôle d'évaluation, la dite taxe sera proportionnellement réduite, pourvu que le montant prélevé chaque année soit égal au montant prélevé dans la dite année financière.

Societe Artistique Canadienne

Fondée dans le but de répandre et de développer le goût de la musique et d'encourager les Artistes. (Incorporée par Lettres Patentes, le 25 Décembre 1894.)

Capital Action - - - - \$50,000.00

Président, L. BEAUDRY. Gérant Général, G. GODERRE.

Sec. Trés., D. V. MORRIER. Dir. Musical, Ed. HARRY.

2857 PRIX D'UNE VALEUR DE \$5,008.00

Sont distribués chaque mercredi.

- 1 Prix de - - - - \$1,000.00
1 " " - - - - 400.00
1 " " - - - - 150.00

et 2848 variant de \$50.00 à \$1.00.

Une liste des numéros gagnants sera donnée à tout souscripteur qui en fera la demande. La distribution se fait par un comité de citoyens connus et dignes de confiance. Tous les lots sont des instruments ou des morceaux de musique. L'emballage, l'expédition, le transport se font au frais et risques de l'acquéreur. Nous rachèterons les prix à 5 p. c. d'escompte.

PRIX DU BILLET 10 CTS. TIRAGE, LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE. G. GODERRE, GERANT.

Bureaux, 1866 Rue Ste. Catherine, Montréal, P. Q. En face de l'Opéra Français.

Nos Billets sont expédiés par la Poste sur réception du prix et d'un timbre. Billets en vente chez J. N. Fortin, tabaciste, Jos. E. Gravel et Chs. Lapierre, Agent général, 125 rue Rideau, Ottawa.

PRIX PAYES

Pendant les trois derniers mois par La SOCIÉTÉ ARTISTIQUE CANADIENNE

- C. ROY, 788 Ste-Catherine, Montréal - \$1000.00
CHS. SOULIÈRES, Pointe St Charles, Montréal - 1000.00
PHILÉAS GALIBOIS, 121 St-Paul, Québec - 1000.00
L. B. FONTAINE, Joliette - 1000.00
E. BOURBON, 247 Shaw, Montréal - 400.00
MICHEL ANGE, Calabre - 400.00
ROBERT SYLVIE, 16 St-Adolphe, Montréal - 150.00
FRS. DIONNE, 124 Frontenac - 150.00
JULIA MONET, 290 St-Dominique - 150.00

Et une foule d'autres prix de CINQUANTE et VINGT DOLLARS payés à Montréal, Québec, Trois-Rivières, Drummondville, Victoriaville, Acton Vale, Windsor Mills, etc., etc.

Daté à Kensington le huitième jour de juillet 1895.

JAMES MILLAR, THOMAS WHITE, Maire. Sec. Trésorier.

Vraie copie du Règlement No. 8 tel que passé et adopté par le conseil municipal du canton de Kensington.

Daté à Kensington, le douzième jour de juillet 1895.

THOMAS WHITE, Secrétaire Trésorier.

ON DEMANDE immédiatement. Un homme énergique comme vendeur. Pas d'expérience nécessaire. Avantages spéciaux offerts. Ecrivez pour avoir les particularités à Browns, BROTHERS Co. Toronto. Capital payé \$100,000.

Institutrice demandée. ON DEMANDE une institutrice portant un diplôme Élémentaire pour enseigner le français et l'anglais à Wolfe Lake. En faisant application on devra faire connaître le salaire exigé. S'adresser à C. LEBRUN Sec. Trés.

Wolf Lake P. O. Co. Pontiac Que.

GRAND PELERINAGE

A Ste-Anne de Beaupré sous la direction des RR. PP. Oblats le 5 août prochain. Le trajet se fera par le chemin de fer Canada Atlantique d'Ottawa à Montréal, et en bateau de Montréal à Ste-Anne. Billets aller et retour \$3.50. Billets d'extension bons jusqu'au 15 août au soir, pour \$4.50 de Québec à Ottawa, et pour \$4.00 de Montréal à Ottawa. Enfants, moitié prix. Billets à vendre et cabines de bateau retenues au Presbytère de Hull.

N'oubliez pas ce Pèlerinage!

J. B. MARLEAU,

Cocher de Place—Rue du Lac. Hull.

Voiture de luxe pour mariages et convois. Prix modérés. Patronage sollicité.

Specialement POUR HULL. Nous offrons au public de Hull des avantages extraordinaires dans les lignes suivantes: COTONS INDIENNES, COTONS ZEPHIRS, etc.

Ces marchandises sont les plus nouvelles et nous les offrons à des prix qui vont étonner nos clients. Venez examiner ces marchandises quand bien même vous ne voudriez pas acheter.

Caron, Carrière & Cie 98—Rue Principale—98 (COIN DE LA RUE CHURCH) HULL, Qué.

GEO. BAILEY MANUFACTURIER DE Serrures de toutes sortes, Reparages exécutés à court delai. 34 RUE WELLINGTON, OTTAWA

